

# CNRS et Université de Strasbourg : un partenariat renforcé au service des laboratoires



**Anne Peyroche**, présidente du CNRS et **Michel Deneken**, président de l'Université de Strasbourg ont signé, ce vendredi 8 décembre 2017, à Strasbourg un accord de partenariat renforcé pour accélérer le développement de

leurs initiatives communes au service des laboratoires de recherche. L'enjeu de cet accord est de soutenir la dynamique du site strasbourgeois en s'attachant à améliorer la qualité du soutien aux laboratoires et à simplifier le quotidien des scientifiques dans des domaines identifiés tels que les ressources humaines, l'hygiène et la sécurité, les systèmes d'information.

**Le CNRS encourage depuis plusieurs années la montée en puissance de grandes universités de recherche de visibilité internationale.**

L'obtention du projet Initiative d'excellence IdEx « Par-delà les frontières » en 2012, confirmé en 2016 a permis de consolider les liens stratégiques du CNRS et de l'Université de Strasbourg grâce à une gouvernance renforcée. La mutualisation de dispositifs scientifiques entre les deux partenaires (mise en place de programmes transversaux de recherche, structuration de domaines thématiques) a déjà contribué au développement du site.

L'accord signé le 8 décembre 2017 permettra de pousser plus loin des initiatives d'ores-et-déjà expérimentées en matière de coordination et de coopération entre les services de la délégation régionale du CNRS et ceux de l'Université de Strasbourg.

Offre conjointe de formations pour le montage de projets européens ou partage de compétences pour la gestion de parcs informatiques comptent parmi les premières actions communes engagées avec succès. Mais d'autres sont à venir, comme par exemple dans le domaine de la valorisation avec le mandat unique de signatures de contrats, ou encore, la mise en place d'un référentiel unique dans le champ de la santé et de la sécurité au travail.

Cet accord définit le cadre de nouvelles orientations au bénéfice de la communauté scientifique, mais aussi des personnels administratifs par le partage d'une culture administrative commune. Sa finalité est d'assurer la montée en puissance rapide des actions engagées et à venir, et de créer les conditions pour les rationaliser et les pérenniser.